



Compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à dix-huit heures, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente René Taudière, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Mathieu OLLIVIER, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER (départ à 19h30), Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI

Absents :

Excusés : M. Yannick JAUCEN donne son pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI, Mme Isabelle LAPLANCHE

Secrétaire de séance : M. Fabrice PITAUD

Assistent : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

✓ **Approbation du compte-rendu du 06 mars 2021**

01/07-04-2021 Examen et vote du compte de gestion 2020 de la commune

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice budgétaire.

M. le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures (compte administratif).

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

02/07-04-2021 Vote du compte administratif 2020 de la commune

Fonctionnement :

Dépenses : prévues : 1 576 941.82

réalisées : 560 521.84

Recettes : prévues : 1 576 941.82

réalisées : 1 730 652.52 (768 685.70 hors excédent fonctionnement reporté)

Investissement :

Dépenses : prévues : 584 044.35

réalisées : 176 848.77

Recettes : prévues : 584 044.35

réalisées : 72 354,34 (106 148.69 y compris excédent investissement reporté)

Résultat de l'exercice :

Fonctionnement : 1 170 130.68

Investissement : -70 700.08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et en l'absence de M. le maire,

- APPROUVE le compte administratif 2020 tel que présenté et qui est conforme au compte de gestion 2020

03/07-04-2021 Affectation des résultats 2020

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire du budget primitif 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,*

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 208 163.86

- un excédent reporté de 961 966.82

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 170 130.68

- un déficit d'investissement de -104 494.43

- un excédent reporté de 33 794.35

soit un déficit d'investissement cumulé de -70 700.08

le solde reporté en 2021 du compte 002 est de 1 170 130.68, affecté au compte 1068 pour 70 700.08, reporté au compte 002 pour 1 099 430.60

le solde reporté en 2021 au compte 001 est de -70 700.08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

o affectation compte 1068 : 70 700.08

o résultat reporté en fonctionnement (002) de 1 099 430.60

o résultat d'investissement reporté (001) de -70 700.08

- de valider comme présenté le résultat d'exploitation de l'exercice 2020

04/07-04-2021 Taux de fiscalité 2021

Après débat, M. le maire met au vote une proposition d'augmentation de 1% des taux de fiscalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 abstentions, 4 voix contre, 6 voix pour, décide :

- de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :
 - o taxe habitation : 21.42 %
 - o taxe foncier bâti : 39.31 % (taux départemental compris)
 - o taxe foncier non bâti : 30.42 %

05/07-04-2021 Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ACCA : 400.00 €
- APE : 300.00 €
- CR85 : 200.00 €
- CAF : 1 000.00 €
- FCF : 3 000.00 €
- UFACVG : 1 800.00 €

06/07-04-2021 Vote du budget primitif 2021 de la commune

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 705 835.60 €. Le total de la section de fonctionnement se décompose selon les chapitres suivants :

Recettes de fonctionnement : 1 705 835.60 €

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	27 830,00
73 - Impôts et taxes	403 100,00
74 - Dotations, subventions et participations	172 650,00
75 - Autres produits de gestion courante	2 010,00
76 - Produits financiers	15,00
77 - Produits exceptionnels	300,00
013 - Atténuations de charges	500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 099 430,60

Dépenses de fonctionnement : 1 705 835,60 €

011 - Charges à caractère général	284 600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	363 550,00
014 - Atténuations de produits	19 207,00
65 - Autres charges de gestion courante	204 700,00
66 - Charges financières	13 000,00
67 - Charges exceptionnelles	72 800,08
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	278,60
022 - Dépenses imprévues	68 400,00
Total dépenses d'ordre	679 299,92

Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 816 869,60 €. Le total de la section d'investissement se décompose selon les chapitres suivants :

Recettes d'investissement : 816 869,60 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves	113 984,68
0037 - Bâtiments communaux	13 985,00
0043 - Acquisition de matériel	9 600,00
Total recettes d'ordre	679 299,92

Dépenses d'investissement : 816 869,60 €

001 - Déficit d'investissement reporté	70 700,08
020 - Dépenses imprévues	46 292,20
16 - Emprunts et dettes assimilés	49 877,32
0034 - Travaux de voirie	50 000,00
0037 - Bâtiments communaux	50 000,00
0038 - Réaménagement école mairie	140 000,00
0043 - Acquisition de matériel	20 000,00
0053 - Réserve foncière	30 000,00
0055 - Cimetière	50 000,00
102 - Aménagement centre bourg	15 000,00
121 - Aménagement aire de jeux-loisirs	5 000,00
128 - Enfouissement réseaux	235 000,00
129 - Matériel de bureau et informatique	5 000,00
130 - Création réseau d'éclairage public	50 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2021 tel que présenté.